

## Annexe à la décision d'ouverture précisant les conditions d'organisation de la concertation au titre de l'article L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme

### Projet de modernisation ferroviaire du Val d'Orge

#### 1. Contexte du projet

Situé dans le département de l'Essonne, l'axe Juvisy-Brétigny est l'un des plus empruntés du réseau ferré national et le site ferroviaire de Brétigny-sur-Orge joue un rôle stratégique dans la circulation ferroviaire du sud de l'Île-de-France.

Aujourd'hui, le site ferroviaire de Brétigny-sur-Orge accueille chaque jour plus de 400 trains : des RER C et des trains rapides : les TER, les Intercités et le Fret.

La configuration actuelle du site est contrainte :

- les trains doivent circuler à vitesse réduite en entrée et sortie de gare, en raison des types d'aiguillage en place ;
- les temps de demi-tour des RER C sont trop élevés en raison de la configuration des garages de retournement.

Le mélange des flux, conjugué à la configuration actuelle des voies, crée des conflits entre les différentes circulations ferroviaires. Ce fonctionnement est source d'une part importante des irrégularités du RER C.

**Un premier projet, proposé en 2013** par SNCF Réseau, avait fait l'objet d'une concertation. Il s'agissait de supprimer le PN 23 selon une solution avec des enjeux fonciers importants.

Ce projet n'a finalement pas été retenu du fait de son coût et des impacts sur la ville.



Projet de suppression du PN n°23 du 1<sup>er</sup> programme

De 2016 à 2018, un nouveau projet a été étudié mais finalement abandonné pour les mêmes raisons. Il s'agissait alors de créer un saut-de-mouton et un nouveau quai pour augmenter le nombre de dessertes.



Projet de saut-de-mouton du 2<sup>ème</sup> programme

**Une solution plus frugale financièrement et plus acceptable localement a donc été recherchée par SNCF Réseau** : c'est l'objet de ce nouveau projet de modernisation du site ferroviaire de Brétigny, qui a été lancé lors du comité de pilotage du RER C en février 2021.

## 2. Objectifs du projet

Les trois objectifs du projet sont :

- Améliorer la régularité du RER C ;
- Rendre possible l'augmentation de la fréquence des trains dans le Val d'Orge ;
- Optimiser les conditions d'exploitation du site de Brétigny-sur-Orge.

## 3. Le projet porté en concertation

### 3.1. Les aménagements du projet

Le projet comporte deux volets :

#### La modification du plan de voies et des postes de signalisation

Plus précisément, il s'agit de :

- Moderniser l'exploitation du site, en créant un unique poste d'aiguillage informatisé venant remplacer les cinq postes actuels ;
- Faciliter les demi-tours des RER C en terminus à Brétigny ;
- Augmenter la vitesse des trains pour permettre l'entrée et la sortie de gare à 60 km/h, plutôt qu'à 30 km/h ;
- Anticiper la création d'un centre de maintenance pour le nouveau matériel roulant du RER C ;

#### La suppression du passage à niveau 23 (avenue d'Essonville)

Ces aménagements s'accompagnent de la suppression du passage à niveau n°23. Afin de rétablir la circulation routière après la suppression du passage à niveau, le projet prévoit la création d'un pont-rail sous la voie ferrée en direction de Dourdan/ Châteaudun/Vendôme/Tours. Cette solution de suppression du PN23 est différente de celle proposée en 2013 et a moins d'impacts urbains.



*Situation  
actuelle*

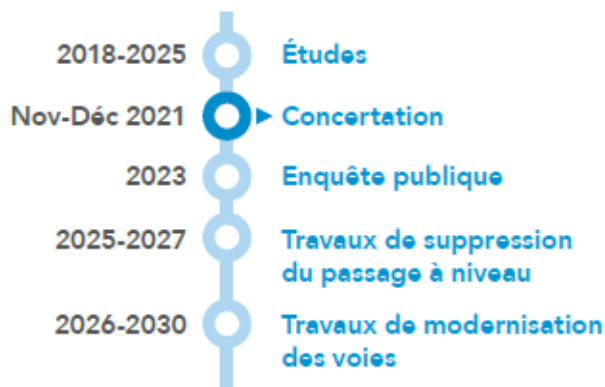


*Situation  
projetée*

Ce pont-rail permet à tous les usagers de passer sous la voie ferrée pour rejoindre la rue Jean Rongière depuis l'avenue d'Essonville.

Cette nouvelle configuration vise également à fluidifier la circulation routière sur le pont d'Essonville.

### 3.2. Le calendrier du projet



### 3.3. Le financement du projet

Au stade actuel des études, le coût du projet est estimé à 383 millions d'euros courants. Les études sont financées par la Société du Grand Paris, l'Etat et la Région Île-de-France. Un plan de financement pour la réalisation du projet sera recherché au titre du prochain contrat de plan Etat-Région.

## 4. Les principes de la concertation

### 4.1 Cadre juridique de la concertation

Cette concertation est réalisée en application des articles L. 103-2 à L. 103-6 et R. 103-1 à R. 103-3 du code de l'urbanisme. La réglementation prévoit en effet que les travaux « *d'investissement routier dans une partie urbanisée d'une commune, d'un montant supérieur à 1,9M€, et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants* » fassent l'objet d'une concertation au titre du code de l'urbanisme, au titre de l'article R103-1.

Le dialogue avec le territoire se poursuivra tout au long du projet, jusqu'à sa réalisation.

### 4.2 Une concertation organisée avec l'appui méthodologique de la Commission nationale du débat public

En 2018, en anticipation d'une 2<sup>ème</sup> concertation sur le projet, SNCF Réseau a demandé la désignation d'un garant par la Commission nationale du débat public (CNDP) dans le cadre d'un accompagnement méthodologique. Isabelle JARRY a ainsi été nommée par la CNDP le 7 novembre 2018. La présente concertation a été préparée avec son appui et avec une série de rencontres préalables avec les acteurs concernés (élus locaux et associations).

Annexe à la Décision d'organisation de la concertation sur la modernisation ferroviaire du Val d'Orge  
Novembre 2021

### 4.3 Objectifs de la concertation

La concertation vise à :

- **Informers les habitants, les riverains du projet et les usagers du RER C** sur les caractéristiques du projet, ses fonctionnalités, son calendrier **et ses différences par rapport aux précédents projets.**
- **Définir un projet partagé et répondant aux attentes du territoire**, en expliquant les choix techniques opérés par SNCF Réseau pour les différents aménagements.
- **Éclairer les choix de SNCF Réseau et recueillir les contributions des participants pour les variantes encore ouvertes**, en vue des études à poursuivre.

### 4.4 Périmètre géographique de la concertation

La concertation est ouverte à toutes et à tous. SNCF Réseau souhaite associer plus particulièrement :

- Les **riverains** du projet et les associations de riverains,
- Les **usagers du RER C** et les associations d'usagers, notamment dans le Val d'Orge
- Les **partenaires institutionnels et les collectivités locales concernées par le projet.**

### 4.5 Le dispositif de concertation

La concertation aura lieu du **15 novembre 2021 au 18 janvier 2022.**

#### Le dispositif d'information sur le projet et la concertation

- **Un dépliant d'information présentant le projet et la concertation** sera largement distribué aux riverains du projet et aux usagers du RER C. Il sera également mis en ligne sur le site internet du projet.
- **Une affiche communicante** pour annoncer les dates de la concertation sera diffusée dans les principaux lieux de passage des villes et gares du périmètre du projet.
- Un **jeu de 2 panneaux d'exposition** sera mis en place à chacune des rencontres.
- **Une page internet sur le site [sncf-reseau.com](http://sncf-reseau.com)**, permettra aux internautes de s'informer sur le projet, sur la concertation et de participer à distance (module de questions et avis en ligne).
- Une **courte vidéo** présentera le nouveau projet.

### Les rencontres publiques

- **Une rencontre de proximité devant la gare de Brétigny** pour informer les usagers de la concertation à venir, le mardi 16 novembre 2021.
- **Une réunion d'ouverture suivie d'ateliers collaboratifs** pour présenter le projet et creuser certaines thématiques (la suppression du PN23, le fonctionnement du site ferroviaire de Brétigny...), le lundi 22 novembre 2021.
- **La visite commentée du PN23 suivi d'un atelier** pour travailler sur les aménagements urbains liés à la suppression du passage à niveau, le samedi 04 décembre 2021.
- **Une réunion en ligne** à destination des usagers du Val d'Orge, afin de présenter le projet et ses bénéfices pour le Val-d'Orge, le mercredi 15 décembre 2021.
- **Une réunion de présentation du bilan de la concertation** pour détailler les engagements du maître d'ouvrage à la suite de la concertation, le mardi 18 janvier 2022.

### 4.6 Bilan de la concertation

A l'issue de la concertation, un bilan de la concertation sera réalisé sur la base de l'ensemble des contributions exprimées et sera ensuite validé par le Président de SNCF Réseau puis transmis aux collectivités concernées. Il sera présenté au cours d'une réunion de clôture, le 18 janvier 2022 et mis en ligne sur le site internet de SNCF Réseau.

Les propositions issues de la concertation qui peuvent être retenues, seront par la suite intégrées dans le programme du projet.